

## **Demande d'utilisation d'une civilité et/ou d'un prénom d'usage**

- Vu l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- Vu les articles 60 à 61-4 du Code civil relatifs aux changements de prénom et de nom ;
- Vu les articles 61-5 à 61-8 du Code civil relatifs à la modification de la mention du sexe à l'état civil ;
- Vu la circulaire du 17 février 2017 du ministère de la Justice, relative à la procédure de changement de prénom ;
- Vu la circulaire n° 2019-134 du 25 septembre 2019 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'Etat par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation ;
- Vu le Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT de la DILCRAH présenté le 21 décembre 2016 ;
- Vu les recommandations pour favoriser l'inclusion des personnes transgenres dans la vie étudiante et dans les établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 17 avril 2019 ;
- Vu le plan de lutte contre les discriminations envers les personnes LGBT+ du MESRI de 2021 ;
- Vu la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes de Sorbonne Université de 2019 ;
- Vu la Charte de lutte contre toutes les discriminations de Sorbonne Université de juin 2021.

Conformément aux directives du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, Sorbonne Université facilite l'utilisation du prénom d'usage pour les étudiantes et étudiants, sans aucun justificatif et sur simple demande, durant leur scolarité.

Les documents concernés par ce changement sont les suivants :

- Carte étudiante
- Carte de bibliothèque
- Pour les élections : liste électorale, liste d'émargement, listes de candidates et candidats
- Affichage des résultats d'examen
- Listes d'inscription, d'appels, d'émargement
- Adresse de messagerie étudiante

Il est également possible de demander l'édition de votre diplôme sans mention de civilité (c'est-à-dire sans indication de « Monsieur » ou « Madame »).

Il est actuellement techniquement impossible de supprimer automatiquement la civilité sur les relevés de notes, l'attestation de réussite et le certificat de scolarité. Dans ces cas précis, il convient de demander l'adoption d'une civilité d'usage au moment de l'édition de ces documents.

La demande d'utilisation d'un autre prénom ou d'une autre civilité peut être effectuée à n'importe quel moment de l'année. Il vous suffit pour cela de remplir le présent formulaire et de l'envoyer à la personne référente concernant les questions de prénom et civilité d'usage de votre faculté.

Liste des personnes référentes concernant les questions de prénom d'usage dans les facultés :

- Lettres : Marie Neveu – [marie-pierre.neveu@sorbonne-universite.fr](mailto:marie-pierre.neveu@sorbonne-universite.fr)
- Sciences et ingénierie : Laurent Néauport – [Sciences-DFIPVE@sorbonne-universite.fr](mailto:Sciences-DFIPVE@sorbonne-universite.fr)
- Médecine : Farida Khennane – [farida.khennane@sorbonne-universite.fr](mailto:farida.khennane@sorbonne-universite.fr)

Ce sont les personnes référentes qui, après avoir reçu votre demande, seront chargées de procéder aux modifications nécessaires sur les logiciels de scolarité et de rééditer les documents concernés, le cas échéant.

Afin d'éviter une potentielle non-concordance avec l'utilisation de votre civilité et/ou votre prénom d'usage, Sorbonne Université vous propose une attestation indiquant que votre identité à l'état civil correspond à l'identité sous laquelle vous vous présentez à l'université. Cette attestation est produite sur demande auprès de la personne référente concernant les questions de prénom d'usage.

Les documents qui nécessitent quant à eux une modification de la civilité et du prénom à l'état civil pour mentionner la nouvelle civilité et le nouveau prénom :

- Diplôme
- Contrats doctoraux ou contrats de travail

En cas de changement légal à l'état-civil du prénom et/ou de la civilité, il suffit de transmettre les documents attestant du changement à la personne référente afin de répercuter directement les modifications sur l'ensemble des documents, y compris les diplômes à venir. Pour les diplômes déjà obtenus sous l'ancienne civilité et avec l'ancien prénom, il faut faire une demande de modification en restituant l'ancien diplôme.

Les changements de civilité et de prénom effectués au sein de Sorbonne Université ne valent que pour les documents internes à l'université.

**Formulaire de demande d'utilisation d'un prénom d'usage et/ou  
d'une civilité d'usage**

<b>Etat-civil actuel</b>	<b>Prénom et/ou civilité d'usage</b>
Nom : .....	Nom : .....
Prénom(s) : .....	Prénom d'usage : .....
Civilité : .....	Civilité d'usage : .....
	Je souhaite faire enlever la civilité de mon diplôme : oui / non (entourer la réponse)
	Je souhaite recevoir une attestation indiquant la concordance entre mon état-civil actuel et la reconnaissance de la civilité et/ou du prénom d'usage : oui / non (entourer la réponse)

**Renseignements d'usage :**

Numéro de carte étudiante (si connu) : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Faculté : .....

Composante/UFR/école doctorale : .....

Année d'inscription : .....

Je soussigné/soussignée (Nom, prénom) ..... demande que mon prénom et/ou ma civilité d'usage soit pris en compte et figure dans les documents internes à l'université énumérés ci-dessus.

Fait à : .....

Le : .....

Signature :